

Justificatif généré le 02/05/2022

Support de parution :



Date de parution :

02/05/2022

Département de publication :

(93) Seine-Saint-Denis

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=290950>

N° d'annonce :

19301515616990-2021J00215_2022-04-14

ECCO ETANCHEITE

Société à responsabilité limitée

13/15 Avenue Avenue Marcel Dassault, 93370 Montfermeil

R.C.S. : BOBIGNY 835 407 925

Activité : travaux d'Étanchéification

Tribunal de commerce de Bobigny

Extrait de jugement – Jugement d'interdiction de gérer

Jugement en date du 14 avril 2022

Greffes du Tribunal de Commerce de Bobigny. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de M. Mikail KARAMAN pour une durée de 6 ans.